

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

8^{ème} **Commission**
N° CP-2015-9-8-3

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

Service consulté

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE BEL AIR, A MULHOUSE**

Résumé : Le rapport propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 13 571 € au collège Bel Air, à MULHOUSE, pour lui permettre la pratique de l'éducation physique et sportive sur divers sites, dans l'attente de la mise en service d'un gymnase intégré, prévue pour le mois de septembre 2016.

Par délibération du 14 juin 2013, notre Commission Permanente a approuvé le programme de construction d'un gymnase qui complète la reconstruction du collège Bel Air, à MULHOUSE. La mise en service de ce gymnase est prévue pour le mois de septembre 2016. D'ici là, le collège doit recourir à divers équipements, plus ou moins éloignés : les gymnases du lycée Louis Armand et de l'Université de Haute-Alsace, le Centre Sportif Régional et une salle à DIDENHEIM.

Cette dispersion des sites de pratique de l'éducation physique et sportive entraîne des dépenses supplémentaires de location et de transport.

Par courrier du 24 juin 2015, la Principale de collège a sollicité l'attribution d'une dotation correspondant à ces dépenses supplémentaires.

Compte tenu de la dépense totale éligible (environ 32 267 €) et de la dotation départementale déjà attribuée forfaitairement au collège en 2015 au titre de la pratique de l'EPS (18 696 €), je propose de lui attribuer une dotation complémentaire de **13 571 €**.

Ce montant est à prélever sur les crédits du programme E 653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code 26061 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN